

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Clause n°1 : Objet**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de SAS Code Rouge et son client dans le cadre de la vente des formations suivantes :

- ACLS
- PALS

### **Clause n°2 : Prix**

Les prix des formations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et sont non assujettis à la TVA. Par voie de conséquence, le tarif hors taxes est identique au tarif taxes comprises.

SAS Code Rouge s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### **Clause n°3 : Escompte**

La totalité du prix de la formation est demandée à l'inscription et l'inscription ne sera valable qu'à réception de la totalité du règlement.

### **Clause n°4 : Modalités de paiement**

Le règlement s'effectue :

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire

### **Clause n°5 : Conditions d'annulation d'une formation et pénalités**

- 100 euros pour une annulation jusqu'à 60 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation
- 30% du tarif pour une annulation de 60 à 31 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation
- 100% du tarif pour une annulation dans les 30 jours qui précèdent la formation

Un report de formation dans les 30 jours qui précède le 1<sup>er</sup> jour de formation sera possible moyennant une pénalité de 200€.

Toute réservation individuelle de formation devra être honorée de la totalité du montant sauf accord avec SAS Code Rouge. Toute réservation implique l'acceptation des conditions d'annulation.

Pour les inscriptions employeurs, une convention de formation sera établie, une attestation sera délivrée et la facture sera envoyée à l'employeur après service fait.

### **Clause n°6 : Report de session de formation**

En cas de nombre d'inscrits insuffisants et pour le bon déroulement de la formation, deux autres dates dans l'année civile seront proposées sans pénalité pour aucune des deux parties.

### **Clause n°7 : Force majeure**

La responsabilité de SAS Code Rouge ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

### **Clause n°8 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de Nîmes.

SAS Code Rouge  
SIRET N°840 069 645 R.C.S. Nîmes